DES SOLUTIONS TECHNIQUES JHIndustries
DANS TOUS LES MATERIAUX

Exemple

Une famille habite une maison individuelle construite dans les années 80. Sa facture énergétique est de 160 € /mois Pour améliorer son confort et diminuer les consommations d'énergie, des travaux d'isolation thermiques sont entrepris consistant à renforcer des combles et à remplacer ses ouvertures extérieures. Le coût total des travaux est de 12000 €, dont 6000 € de matériel. Après travaux, sa facture énergétique est de 120 €.

Avec l'éco prêt à taux zéro sur 10 ans, la facture d'énergie et le remboursement du prêt s'élève à 220 € /mois. (soit 60 € de plus par mois qu'avant les travaux).

Si ce particulier est éligible au crédit d'impôt avec l'éco prêt à taux zéro, il peut bénéficier d'un crédit d'impôts l'année suivant les travaux qui s'élève à 1500 € qui équivaut à réduire la mensualité du prêt de 14 € ou à rembourser le prêt plus rapidement (8.7 ans au lieu de 10 ans).

Pour plus d'informations,
www.ademe.fr
www.developpement-durable.gouv.fr

Cette brochure est un simple document d'information.
Elle ne remplace en aucun cas les textes de références (législatifs et réglementaires). Elle n'a aucune valeur légale

JH INDUSTRIES
BP 559
85305 CHALLANS
Téléphone : 02 51 49 53 00

L' Eco-prêt taux zéro

JH INDUSTRIES

L'Eco-prêt à taux zéro est un engagement du Grenelle de l'Environnement. Il permet de financer la rénovation des logements dans le but d'améliorer leurs performances énergétiques et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Mode d'emploi

L'Eco–prêt à taux zéro

- Pour améliorer immédiatement votre confort de logement et la valorisation de votre bien.

- Pour préserver votre budget. Tout le monde ne peut pas financer de gros travaux sans prêt… mais avec un prêt à taux zéro votre effort financier sera raisonnable. Et une fois le prêt remboursé, vous bénéficierez à plein des économies !

- Pour un retour sur investissement plus rapide de votre projet. Avec l'éco-prêt à taux zéro, la durée d'amortissement de votre investissement diminue. Si vous bénéficiez en outre du crédit d'impôt, cette durée se réduit encore.

L'Eco-prêt à taux zéro

POUR LE FINANCEMENT DE VOS TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT.

Soit par la composition d'un bouquet de travaux éligibles (travaux appartenant à au moins 2 catégories),
Soit par l'amélioration de la performance énergétique globale
après une étude thermique.

Une opportunité d'améliorer vos menuiseries extérieures pour préserver la planète.

CATEGORIES DE TRAVAUX ELIGIBLES

- Isolation de la **toiture**.
- Isolation des **murs donnant sur l'extérieur**.
- Remplacement des **fenêtres et portes-fenêtres donnant sur l'extérieur** et remplacement éventuel des **portes donnant sur l'extérieur**.
- Installation ou remplacement d'un **système de chauffage** (associé le cas échéant à un **système de ventilation** performant) ou d'une **production d'eau chaude sanitaire** (ECS).
- Installation d'un **système de chauffage** utilisant une source d'**énergie renouvelable**.
- Installation d'une **production d'eau chaude sanitaire** utilisant une source d'**énergie renouvelable**.

NIVEAUX DE PERFORMANCES THERMIQUES GLOBALES

Les travaux permettant d'améliorer le niveau de performance énergétique du logement :

Avant travaux	Après travaux
> 180 KWh/m²/an	**< 150 kWh/m²/an**
< 180 KWh/m²/an	**< 80 kWh/m²/an**

Justification par une étude thermique

MATERIAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS VITREES

Nature des travaux	Performance requise	Travaux induits	Assiette
Remplacement de fenêtres ou porte-fenêtres	Uw ≤ 1,8 W/(m².K)	La fourniture, la pose et la motorisation éventuelle des fermetures, les éventuelles modifications de la plâtrerie et des peintures consécutives à ces travaux et l'installation éventuelle d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal	Matériel pose et travaux induits
Remplacement de fenêtres ou porte-fenêtres munies de volets	Uw ou Ujn ≤ 1.8 W/(m².K)		
Pose d'une seconde fenêtre devant une fenêtre existante	Uw ou Ujn ≤ 2 W/(m².K)		
Remplacement de porte donnant sur l'extérieur (uniquement si réalisé en complément des fenêtres)	Ujn≤1,8 W/(m².K)		
Réalisation d'un sas (pose devant la porte existante d'une seconde porte) (uniquement si réalisé en complément des fenêtres)	Uw ou Ujn ≤ 2 W/(m².K)		

Les portes ne sont éligibles qu'à l'éco prêt que si elles accompagnent des travaux d'isolation des fenêtres. Elles ne sont pas éligibles au crédit d'impôts.

DES NOTIONS ESSENTIELLES A CONNAITRE ….

Le coefficient U qualifie la performance des parois vitrées en W/(m².K). Plus U est faible, meilleure est l'isolation thermique de la paroi vitrée. Ug (U Glass) est utilisé pour les vitrages, Uw (U Window) pour les fenêtres et portes fenêtres (vitrage + menuiserie), Ujn (+Ujour/nuit) pour l'ensemble vitrage+menuiserie+volet.

L'ECO PRET A TAUX 0% - EN SYNTHESE

Application
Du 1er mars 2009 au 31 décembre 2013.

Désignation
Logement occupé à titre de résidence principale construite avant 1er janvier 1990 – Maison individuelle ou appartement . Pour l'option performance énergétique globale, l'année de construction du logement doit être comprise entre le 1er janvier 1948 et le 1er janvier 1990.

Types de travaux d'amélioration
• Soit des « bouquets de travaux » combinant au minimum deux actions de travaux améliorant la performance énergétique du logement.
• Soit atteinte d'un niveau de la performance énergétique globale minimale du logement.

Plafonds des montants de l'emprunt
• Jusqu'à 20 000 € pour un bouquet de 2 actions de travaux.
• Jusqu'à 30 000 € pour un bouquet de 3 actions de travaux ou l'atteinte d'un niveau de performance thermique global.

Limitations
Un seul éco-prêt à taux zéro par logement.
Exigences de performances thermiques selon catégorie.

Conditions de ressources
Aucune

Dépenses éligibles (menuiseries extérieures)
Matériels, main d'œuvre et travaux induits.

Conditions de remboursements
Entre 3 et 10 ans (exceptionnellement 15 ans).

Versements de l'avance
En une ou plusieurs fois selon devis détaillé ou factures.

Demande d'obtention
Par le formulaire type téléchargeable sur www.logement.gouv.fr et www.ademe.fr.

Justificatifs
Factures à remettre dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acceptation du prêt.

Cumulable avec le crédit d'impôts
Possibilité de bénéficier du crédit d'impôts développement durable sur les travaux réalisés, si votre offre éco-prêt à taux zéro est émise avant le 31/12/2010 et si le revenu fiscal de votre foyer n'excède pas 45 000 € au titre de l'avant dernière année précédent cette offre.